



Concours de bibliothécaire Fonction publique territoriale

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau II. Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents publics ayant, au 1er janvier de l'année du concours, quatre ans au moins de services publics effectifs. Les conditions générales d'accès à la fonction publique s'appliquent également (cf site service public.fr)

Missions des bibliothécaires territoriaux

Ils participent à la constitution, l'organisation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation des collections de toute nature des bibliothèques, à la communication de ces dernières au public ainsi qu'au développement de la lecture publique.

Ils concourent également aux tâches d'animation au sein des établissements où ils sont affectés.

Ils ont vocation à assurer la recherche, la constitution, le classement, la conservation, l'élaboration, l'exploitation et la diffusion de la documentation nécessaire aux missions des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Ils peuvent être nommés aux emplois de direction des services de documentation et des établissements contrôlés. Dans les services ou établissements dirigés par un conservateur des bibliothèques, les bibliothécaires territoriaux ont vocation à remplir les fonctions d'adjoint du directeur ou à diriger l'un des secteurs d'activités de l'établissement

Epreuves du concours

Il faut choisir entre les spécialités Bibliothèques ou documentation. Médiat prépare à Bibliothèques

Concours externe

I. – Epreuves écrites d'admissibilité

1. **Composition** portant sur l'organisation des bibliothèques, la bibliothéconomie, l'économie du livre, la sociologie des pratiques culturelles (3 heures, coefficient 2)

2. **Note de synthèse** établie à partir d'un dossier portant au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription (4 heures, coefficient 2)

- soit sur les lettres et les sciences humaines
- soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques
- soit sur les sciences juridiques, politiques et économiques

II. – Epreuves orales d'admission

Conversation avec le jury permettant d'apprécier les motivations du candidat et débutant par le commentaire d'un texte, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur :

Catégorie A – MAJ mars 2018

les grands thèmes de l'actualité (intellectuelle, culturelle, économique et sociale), les relations des bibliothèques avec leur environnement, les principes généraux de l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que de la fonction publique territoriale

(30 min de préparation ; épreuve : 30 min dont 10 pour commentaire et 20 pour entretien ; coefficient 3)

Epreuve facultative (coefficient 1).

-soit de langue : traduction écrite (2 heures, langues vivantes ou anciennes). Pas de dictionnaire pour les langues vivantes. Les langues : anglais, allemand, italien, espagnol, grec, portugais, néerlandais, russe ou arabe moderne

-soit de traitement automatisé de l'information (20 minutes)

Concours interne

I. - Epreuves écrites d'admissibilité

1. **Note de synthèse** établie à partir d'un dossier portant, au choix du candidat, soit sur les lettres et les sciences humaines et sociales, soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques, soit sur les sciences juridiques, politiques ou économiques (3 heures ; coefficient 2).

2. **Etude de cas** portant sur les aspects de la gestion d'une bibliothèque (4 heures ; coefficient 3).

II. - Epreuves orales d'admission

Conversation avec le jury permettant d'apprécier les motivations du candidat et débutant par le commentaire d'un texte, tiré au sort au début de l'épreuve, portant sur : les grands thèmes de l'actualité (intellectuelle, culturelle, économique et sociale), les relations des bibliothèques avec leur environnement, les principes généraux de l'organisation administrative de l'Etat et des collectivités territoriales, ainsi que de la fonction publique territoriale (30 min de préparation ; épreuve : 30 min dont 10 pour commentaire et 20 pour entretien ; coefficient 3)

Epreuve facultative (coefficient 1).

Id.

Programme du concours

(Cf le site CGG 69, très détaillé)

Organisation des bibliothèques ; Bibliothéconomie ; Économie du livre et des autres formes d'édition ; Sociologie des pratiques culturelles

Renseignements et inscriptions à la préparation :

A Grenoble : 04 76 82 83 12 mediat@univ-grenoble-alpes.fr

A Lyon : 04 26 23 71 48 mediat@univ-lyon1.fr

Inscriptions aux concours de la fonction publique territoriale : consulter le site de la Fédération nationale des centres de gestion : <http://www.fncdg.com>